

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du jeudi 28 septembre 2017
Délibération n° : 2017- 42
Date de convocation : jeudi 21 septembre 2017

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2017

Publication : 05/10/2017

Pour l'autorité Compétente



Objet : Demande de financement : Animation territoriale pour l'appropriation et la mise en œuvre de la stratégie sur la biodiversité du Parc naturel régional du Queyras

Secrétaire de séance : Jean-Paul HOFFMANN

Président : Christian GROSSAN

Région : Chantal EYMEOD, Conseillère régionale, titulaire, présente (3 voix), Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix ; pouvoir à Chantal EYMEOD);

Département : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, titulaire, absent (2 voix);

Communauté de communes du Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix); François QUEREL, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ;

Communes :

Abrès : Jacques BONNARDEL, Maire, présent, Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent ;

Aiguilles : Serge LAURENS, Maire, présent, Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent ;

Arvioux : Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, Délégué, présent ;

Ceillac : Christian GROSSAN, Maire, présent ; Jeanne FAVIER CARGEMEL, Adjointe au Maire, présente ;

Château-Ville-Vieille : Jean-Louis PONCET, Maire, présent, Laurent NIFENECKER Conseiller municipal, absent (pouvoir à Pascal GIRAUD) ;

Eygliers : Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent ;

Guillestre : Bernard LETERRIER, Maire, présent ;

Molines-en-Queyras : Jean – Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent, Francis MARTIN, présent ;

Ristolas : Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée, Marie-Josée NOUHAUD, présente ;

Saint-Véran : Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé, Danielle GUIGNARD, Maire, excusée (pouvoir à Christian GROSSAN).

Vu :

- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur ; notamment l'article B2 « Entretien de la vie, la biodiversité et nos paysages » et son programme d'actions ;
- La délibération du Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Queyras en date du 18 mars 2015 pour la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de préservation de la biodiversité sur le territoire du Parc naturel régional du Queyras ;
- Les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Queyras entérinés par l'arrêté préfectoral n° 05-2017-05-10-002 du 10 mai 2017 ;

Considérant :

- La nécessité de produire une stratégie de préservation de la biodiversité afin de mener à bien toutes les actions prévues dans la charte et d'organiser la sauvegarde et la conservation des milieux ;
- Les attendus des services de l'Etat et en particulier du Conseil national de Protection de la Nature concernant la mise en œuvre de la Charte du Parc du Queyras sur les thématiques liées à la protection et la gestion du patrimoine naturel ;
- La labellisation du territoire en Réserve transfrontière de biosphère par l'UNESCO en juin 2014 ;
- La délibération du Bureau du Parc naturel régional du Queyras en date du 16

- décembre 2016 approuvant la demande de financement sur le dossier en objet ;
- Le dépôt d'une demande de financement pour ce dossier auprès des services de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en décembre 2016 ;
- La nécessité de modifier le plan de financement initial compte-tenu des modifications des participations des potentiels co-financeurs ;

Le Comité Syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le jeudi 28 septembre 2017, après en avoir délibéré, et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 24
 Nombre de suffrages : 30

Nombre de membres présents : 18
 Nombre de membres représentés : 3

Nombre de suffrages exprimés

Contre : 0 Pour: 24
 Abstentions : 0

- d'approuver le budget prévisionnel de l'opération ainsi que le plan de financement correspondant :

Dépenses		Recettes		
		<i>Financeur</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Ingénierie	50 240 €	Région	46 236 €	40%
Frais déplacement	2 250 €			
Stagiaire recensement données	3 600 €			
Actions participatives	2 500 €	Autofinancement	69 354 €	60%
Prospections et inventaires	17 000 €			
Publications : film et guide du patrimoine naturel	40 000 €			
Total	115 590 €	Total	115 590 €	

- de solliciter les financements nécessaires auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans la limite du montant global estimé ;
- d'autoriser le Président et la Direction à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme.

**Le Président
 Christian GROSSAN**